

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement No 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 11 mai 2026 à 19 h 30 (salle des délibérations de l'édifice municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur les dérogations mineures suivantes :

- ✧ **Immeuble visé :** 830, 3^e Rang
Lots 4 086 164 et 4 086 165

- ✧ **Nature de la demande :** Permettre le réaménagement intérieur de l'étable #2 située à une distance de 77,0 m de la résidence #826, à 45,0 m de la résidence #836 et à 75,0 m de la résidence #838.

Permettre l'aménagement de la remise #3 en étable située à une distance de 41,0 m de la résidence #836 et à 52,0 m de la résidence #838.

- ✧ **Effets de la demande :** Réduire les distances séparatrices pour le réaménagement intérieur de l'étable #2 et pour l'aménagement de la remise #3 en étable en deçà du minimum de distance exigé qui est de 88,5 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Prime ce 24^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.



Claudia Gagnon

Directrice générale – Greffière-trésorière